

MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

N°20633

Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement - " Marseille 13013 - Création d'un rond-point chemin de Palama et avenue de Château Gombert"

La Métropole Aix-Marseille Provence envisage d'aménager un rond-point à l'angle du chemin de Palama et de l'avenue de Château Gombert sur la commune de Marseille (13013).

En effet, l'urbanisation grandissante du secteur de Château Gombert et notamment le long du chemin de Palama entraîne une circulation importante sur les deux axes que sont l'avenue de Château Gombert et le chemin de Palama.

Ainsi, actuellement, le trafic routier est devenu difficile à l'intersection de ces deux voies. Les premières études sur ce secteur ont révélé que la création d'un rond-point en partie franchissable et le traitement des amorces de voies autour du rond-point ainsi créé sur une surface d'environ 1700 m², permettrait d'améliorer nettement la situation actuelle.

Dans le cadre de ce projet il est également prévu l'étude de la requalification de la placette d'environ 600m² juxtaposée au futur rond-point en lien avec le parking de la Poste.

Une autorisation de programme est nécessaire afin de conduire des études en phase conception.

Pour réaliser ce projet, doit être créée une opération d'investissement n°2022104000 intitulée « Marseille 13013 - Création d'un rond-point chemin de Palama et avenue de Château Gombert » pour un montant de 90 000 euros TTC inscrite au Budget Supplémentaire 2022, enregistrée dans l'autorisation de programme 221141 du programme 14.1 de la Métropole.

L'échéancier prévisionnel des crédits s'établit comme suit :

CP 2022 :	10 000 euros
CP 2023 :	15 000 euros
CP 2024 et suivants :	65 000 euros

RAPPORT AU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE

Cohérence territoriale, planification, politique foncière, urbanisme et aménagement

■ Séance du 30 juin 2022

23210

■ Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement - " Marseille 13013 - Création d'un rond-point chemin de Palama et avenue de Château Gombert"

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence envisage d'aménager un rond-point à l'angle du chemin de Palama et de l'avenue de Château Gombert sur la commune de Marseille (13013).

En effet, l'urbanisation grandissante du secteur de Château Gombert et notamment le long du chemin de Palama entraîne une circulation importante sur les deux axes que sont l'avenue de Château Gombert et le chemin de Palama.

Ainsi, actuellement, le trafic routier est devenu difficile à l'intersection de ces deux voies. Les premières études sur ce secteur ont révélé que la création d'un rond-point en partie franchissable et le traitement des amorces de voies autour du rond-point ainsi créé sur une surface d'environ 1700 m², permettrait d'améliorer nettement la situation actuelle.

Dans le cadre de ce projet il est également prévu l'étude de la requalification de la placette d'environ 600m² juxtaposée au futur rond-point en lien avec le parking de la Poste.

Une autorisation de programme est nécessaire afin de conduire des études en phase conception.

Pour réaliser ce projet, doit être créée une opération d'investissement n°2022104000, intitulée « Marseille 13013 - Création d'un rond-point chemin de Palama et avenue de Château Gombert » pour un montant de 90 000 euros TTC inscrite au Budget Supplémentaire 2022, enregistrée dans l'autorisation de programme 221141 du programme 14.1 de la Métropole.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence du 27 juin 2022.

Ouï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à l'aménagement d'un rond-point à l'angle du chemin de Palama et de l'avenue de Château Gombert sur la commune de Marseille (13013) ;

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement, n°2022104000 intitulée « Marseille 13013 - Création d'un rond-point chemin de Palama et avenue de Château Gombert » pour un montant de 90 000 euros TTC rattachée au programme 14.1 Voirie Métropolitaine, Code AP 221141.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022 de l'Etat Spécial du Territoire Marseille-Provence.

L'échéancier prévisionnel des crédits s'établit comme suit :

CP 2022 : 10 000 euros

CP 2023 : 15 000 euros

CP 2024 et suivants : 65 000 euros.

Pour enrôlement,
Le Président du Conseil de Territoire Marseille-Provence

Roland GIBERTI